



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votant : 28

Étaient présents : M. Morat, M. Machet, Mme Charles, M. Pravaz, Mme Castagno, M. Jay, Mme Durieux-Fraresse, M. Belhaj, M. Vallier, Mme Vallin-Balas, Mme Perrier, M. Ancrenaz, M. de Lambert, M. Gautier, M. Blanc, Mme Grange, M. Deshayes, Mme Coassy, Mme Boucher, M. Pla Diaz, Mme Mithieux, M. Bejaoui, Mme Traversier, Mme Mareschal, M. Rey.

Absents excusés : Mme Joyau-Collin, Mme Cabrani, M. Mithieux, Mme Traversier.

Délégation de vote : Mme Joyau-Collin à M. Morat, Mme Cabrani à M. Ancrenaz, M. Mithieux à Mme Mithieux, Mme Traversier à M. Machet.

Absente : Mme Labiod.

Secrétaire de la séance : Mme Coassy

En ouverture de séance le Maire, Franck Morat, présente à l'ensemble du conseil municipal et à travers lui à toute la population ses meilleurs vœux pour 2021 après une année 2020 bien difficile. Il exprime son soutien aux familles qui ont perdu un proche et salue le travail remarquable des soignants et plus largement des personnels municipaux pour assurer la permanence des services publics. Il mentionne aussi les associations qui, bien que contrariées dans leurs actions, se sont efforcées de maintenir des liens avec leurs adhérents tout comme le dispositif innovant des voisins bienveillants qui s'est mobilisé pour ne laisser personne dans l'isolement. Il évoque également les tags qui ont été peints sur les murs du vestiaire du stade du Château. Il condamne fermement ces actes indignes, racistes et xénophobes, qui ont fait l'objet d'un dépôt de plainte et qui heurtent la sensibilité des Cogneraudois attachés aux valeurs de respect de l'Autre et de Fraternité. Franck Machet, premier adjoint, présente à son tour ses meilleurs vœux au maire suivi par Mme Suzanne Boucher pour la minorité « En avant Cognin ».

Puis le Maire accueille M René Rey nouveau conseiller municipal suite à la démission de M Julien RUIZ dont la charge de travail ne permet pas de poursuivre son mandat. Ce dernier reçoit les remerciements du Maire pour son implication municipale.

1) Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 10 novembre et 6 décembre 2020

Suite à l'intégration des rectificatifs demandés ils sont adoptés à l'unanimité.

2) Compte rendu des actes effectués par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

S'agissant des délégations qu'il a reçues pour l'exercice éventuel du droit de préemption de la commune, il est précisé qu'aucune Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) n'a fait l'objet de préemption. Par ailleurs ces DIA ne peuvent pas faire l'objet d'une consultation, comme

l'avait souhaité la minorité, en raison du respect des données personnelles des intéressées, non communicables aux tiers.

3) Représentants dans les commissions municipales et les instances extérieures

Après l'installation de M René REY, en remplacement de Monsieur Julien RUIZ, il est procédé à l'unanimité à son affectation dans les commissions municipales et instances extérieures où siégeait son prédécesseur.

4) Acquisition foncière de la parcelle AH 175.

Monsieur Franck Machet, adjoint à la vie associative, aux festivités et à l'habitat, rappelle que « Cristal Habitat » avait mis à la disposition de la commune une parcelle pour l'installation de conteneurs semi-enterrés dans sa propriété « le Feu Vert ». Cette parcelle, cadastrée sous le numéro 175 secteur AH pour 23 m² est proposée à la vente pour l'euro symbolique. A l'unanimité le conseil municipal s'en porte acquéreur et charge le maire de toutes les démarches s'y référant.

5) Acquisition foncière par le département.

Madame Charles, adjointe à l'urbanisme et au développement durable, informe le conseil municipal que les travaux de rectification du passage à niveau de la montée de Vimines impliquent la cession par la commune de 195 m² issus des parcelles cadastrées sous les n° 19, 152, et 240 section AL. Par ailleurs la réalisation du rond-point de Vimines doit être régularisée par la cession au département des parcelles cadastrées sous les n° 182, 189,202 et 208 section AL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder ces parcelles au département pour l'euro symbolique et charge le maire de toutes les démarches nécessaires.

6) Acquisition rue de la Digue. Emplacement réservé.

Madame Charles, adjointe à l'urbanisme et au développement durable, informe le Conseil municipal que M et Mme Joumard sont d'accord pour céder, à titre gracieux, à la commune la parcelle cadastrée sous le n° 773 section AE, route de la Digue, d'une surface de 37 m² correspondant à l'emplacement réservé n° 16 destiné à la création d'un trottoir. En contrepartie la commune prendra à sa charge la reconstruction du muret de clôture et les frais de notaire. Les conditions de cette acquisition sont approuvées à l'unanimité et Monsieur le Maire est chargé de toutes les opérations nécessaires notamment la signature de l'acte qui sera dressé par Me Grange notaire à Chambéry.

7) Appel à projet : Atelier numérique.

Le conseil départemental propose un soutien aux besoins d'investissement pour développer l'offre de services à la population dans le domaine du numérique. L'Atelier numérique de Cognin est déjà lancé dans cette démarche depuis l'opération « Connectons-nous ». Le conseil municipal à l'unanimité décide de répondre favorablement à cet appel à projet qui permettra de soutenir les efforts d'équipement supplémentaire de l'Atelier numérique pour un montant de l'ordre de 20 000 €.

8) Demande de subvention au département COVID 19.

Le département a mis en place un fonds d'urgence pour aider les collectivités locales à faire face à la pandémie. Après une première aide en 2020, il a décidé de poursuivre son soutien qui s'élèverait pour Cognin à un montant maximum de 12 638 €. A l'unanimité, le conseil municipal sollicite cette aide et charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

9) Avenant à la convention d'adhésion au dispositif de médiation préalable obligatoire à tous litiges entre agents territoriaux et employeur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proroger au 31 décembre 2021 son adhésion à ce dispositif expérimental qui s'est avéré très positif à l'échelle du département.

10) Renouvellement de la convention d'adhésion au service intérim du centre de gestion départemental.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune est adhérente au service intérim-remplacement du centre de Gestion. Celui-ci peut mettre à disposition des agents pour pallier les absences du personnel ou renforcer ponctuellement le service public local. Cette convention prenant fin, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la renouveler.

11) Questions diverses.

Monsieur Pravaz, Adjoint chargé de la relation avec les habitants, de la tranquillité publique et de la démocratie participative fait le point sur les incivilités et dégradations survenues en fin d'année. Il rappelle les contacts rapides pris avec les victimes et le traitement de ces questions avec la police nationale. Mme Suzanne Boucher insiste pour l'installation de caméra de vidéo-protection dans le centre commercial et la création d'un 2^{ème} poste de policier municipal. A ce sujet monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un engagement sur la durée du mandat qui s'accompagnera d'une réflexion sur une mutualisation des moyens de sécurité au niveau de l'agglomération.

M Pla-Diaz demande au nom de « Cognin en avant » l'organisation d'un débat sur la politique générale de la commune.

Mme Durieux-Fraresse, adjointe aux affaires sociales et aux solidarités, fait le point sur la préparation de la prochaine campagne de vaccination à l'EHPAD qui devrait commencer le 21 janvier. De son côté, M Thierry de Lambert, sensibilisé par ses anciennes responsabilités de directeur des soins au Centre hospitalier, lance un vibrant appel en faveur de la vaccination.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00.